

DIRECTION DES SERVICES DE LA NAVIGATION AERIENNE

Athis-Mons, le 08 mars 2021

Direction des Opérations

Direction

Nos réf. : 21/27 DO/DSNA

Affaire suivie par : Guillaume BLANDEL

guillaume.blandel@aviation-civile.gouv.fr

Tél. : 01 69 57 71 60 - **Fax :** 01 69 57 73 73

A l'attention

de

Gilles PERBOST, SNA/GSO
Estelle, LE GUILCHER, SNA/SO
Philippe PUSSET, SIA
Pierre BEROLATTI, SNA/RP/CDG

Objet : Mandat GS « Mise en place d'une structure dédiée à l'Information Aéronautique Opérationnelle »

(annule et remplace le mandat du GT IAO n°21/1/DO/DSNA signé le 14/01/2021)

Le Directeur des Opérations a rappelé, lors du CT DO du 08 décembre 2020, la stratégie de la DSNA s'inscrivant dans la poursuite du regroupement des activités des BRIA au sein d'un pôle information aéronautique opérationnelle à Bordeaux, et visant à terme la biquification des agents du BNI et du BNIA au sein d'une même entité : la division IAO du SIA.

A l'issue de ce CT DO, le Directeur des Opérations a acté le rattachement du BNIA à la division IAO au 1^{er} avril 2021 et le transfert des activités du BRIA du Bourget vers le BNIA au plus tard au 31 décembre 2021.

Pour initier la mise en œuvre, 4 postes d'opérateur BNI ont été ouverts lors d'une campagne exceptionnelle avec priorité donnée aux agents du BRIA du Bourget.

Suite au CT DO du 08 décembre 2020, il est instauré un GS « Mise en place d'une structure dédiée à l'Information Aéronautique Opérationnelle » dont les objectifs sont déterminés ci-après.

Ce GS est placé sous l'égide du chef des SNA/GSO et animé conjointement par le chef du SIA et la chef du SNA/SO. Il rapporte au Directeur des Opérations.

Les travaux de ce GS se dérouleront parallèlement aux travaux à mener dans le cadre des réunions Pacte de reprise (en son volet dédié à « l'organisation des services d'information de vol et d'alerte et la préparation à la mise en œuvre de la licence ANSO »), notamment sur les aspects service minimum, et aux travaux spécifiques sur la mise en œuvre de la licence ANSO.

Les concertations porteront notamment sur :

- les modalités de mise en œuvre avant juillet 2021 :
 - o du regroupement des entités BNI-BNIA par le rattachement du BNIA à la division IAO (information aéronautique opérationnelle) du SIA au 01/04/2021,
 - o du processus de traitement de la chaîne NOTAM qui sera intégralement confiée au BNI,
 - o de la reprise des activités du BRIA du Bourget avant le 31/12/21,
- les modalités de mise en œuvre :
 - o de la co-localisation des subdivisions BNIA et BNI, y compris les besoins en termes de locaux, budget et moyens techniques,
 - o du MCO des installations du BNI et du BNIA,
- l'étude et les propositions, en vue d'une présentation à l'avis du CT DO, des modalités et des prérequis :
 - o de la finalisation du regroupement des BRIA métropolitains vers la division IAO (aspects RH, dimensionnement, ...),
 - o de la mise en œuvre de la biculturalisation des agents BNI-BNIA après co-localisation au sein de la division IAO incluant les points suivants :
 - calendrier (travail prioritaire sur la définition des jalons et du séquençage),
 - plan de formation,
 - TDS et dimensionnement,
 - outils,
 - o de la mise en place d'une permanence opérationnelle dédiée à l'IAO (en vue d'une validation en CT DGAC).

Les bénéfices attendus de ces rapprochements BRIA/BNIA/BNI sont :

- robustesse et mise en cohérence des procédures,
- amélioration du service rendu,
- amélioration des conditions d'exercice des métiers par les agents,
- gain en efficacité (traitement de la chaîne NOTAM, ...).

Composition du GS :

Le GS traitera à la fois de sujets de portée nationale (question du service minimum, volet indemnitaire, permanence opérationnelle, principes généraux de la biculturalisation : avec un objectif de faire rapidement des propositions sur les 3 premiers sujets) et de sujets de portée locale.

De ce fait, le GS est composé d'une partie nationale et d'une partie locale.

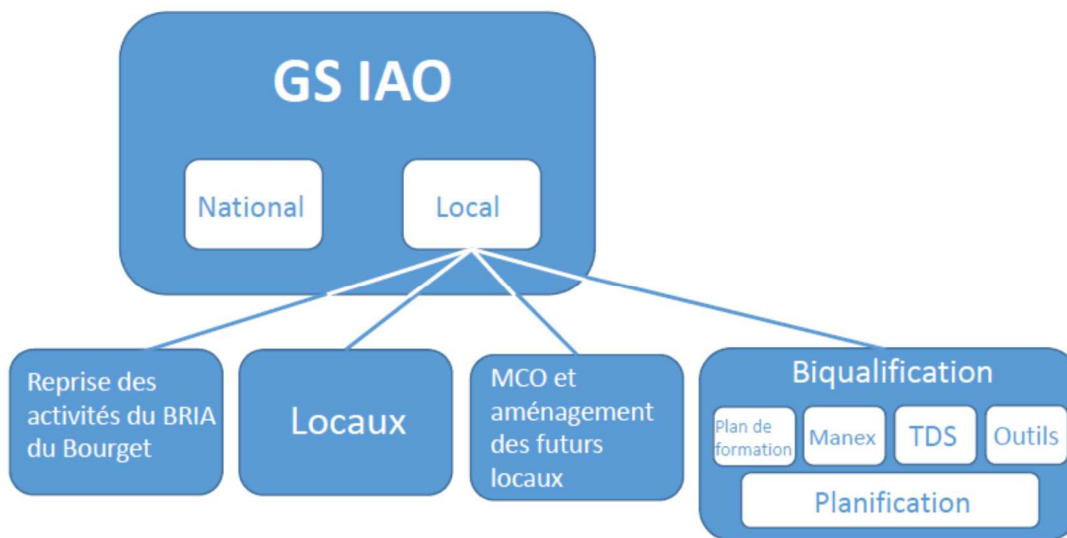
La partie nationale, décrite en annexe comporte notamment des représentants des BN des organisations syndicales, de SDRH et de la DO/EC.

La partie locale, également décrite en annexe, comporte notamment des représentants locaux des organisations syndicales.

Le GS s'appuiera sur plusieurs GT locaux réunissant l'expertise d'agents volontaires. La description des différents groupes de travail locaux, qui rendront régulièrement compte au GS, est fournie en annexe.

Le Directeur des Opérations
Guillaume BLANDEL





Annexe : Composition du Groupe de Suivi et des différents Groupes de Travail

Un GS « Mise en place d'une structure dédiée à l'Information Aéronautique Opérationnelle » regroupant :

- **pour sa composante nationale :**

- Représentants des BN des OS
- SDRH
- DO EC
- Chef SNA GSO
- Chef SNA SO
- Chef SNA RP
- SNA RP/ BRIA Le Bourget (encadrement)
- Chef SIA
- Chef SIA/IAO
- SIA/IAO/BNI (encadrement)
- SIA/IAO/BNIA (encadrement)
- Chef CESNAC
- Chef CESNAC/ST

- **pour sa composante locale :**

- Représentants des OS des CT locaux SIA, SNA SO et CESNAC
- Chef SNA GSO

- Chef SNA SO
- Chef SNA RP
- SNA RP/ BRIA Le Bourget (encadrement)
- Chef SIA
- Chef SIA/IAO
- SIA/IAO/BNI (encadrement)
- SIA/IAO/BNIA (encadrement)
- Chef CESNAC
- Chef CESNAC/ST

Le GS sera destinataire des CR des différents GT.

4 groupes de travail locaux sont constitués :

Groupe de travail « Reprise des activités du BRIA du Bourget » :

Ce groupe de travail, animé par le chef de division SIA/IAO, est chargé de préparer la reprise des activités du BRIA du Bourget et la mise en œuvre de la reprise complète de la chaîne NOTAM par le BNI. En fonction du plan d'affectations et de formations des RH (candidats retenus à la dernière campagne exceptionnelle et recrutements à prévoir pour le remplacement des départs connus), deux scénarii seront notamment étudiés :

- scénario privilégié : reprise de la chaîne NOTAM (périmètre Le Bourget, Ajaccio et BNIA) préalable à la reprise du BRIA du Bourget (pré-requis : mise à disposition des formulaires NOTAM et formation terminée des 4 agents de la campagne exceptionnelle de mobilité de début 2021 et des 2 agents de la campagne de mobilité de printemps 2021)
- scénario de repli : court décalage de la reprise de la chaîne NOTAM (périmètre BNIA) en cas de retard de formation des 2 agents de la campagne de mobilité de printemps 2021

Ce GT définira également la date arrêtée (avant le 31 décembre 2021) pour la reprise du BRIA du Bourget, compatible avec les contraintes du BRIA du Bourget, du BNI et du BNIA.

Ce GT est composé de :

- Agents BNI/BNIA volontaires
- Chef SIA/IAO
- SNA RP/ BRIA Le Bourget (encadrement)
- SIA/IAO/BNI (encadrement)
- SIA/IAO/BNIA (encadrement)

Groupe de travail « Locaux » :

Ce groupe de travail, animé par le chef du SIA, est chargé de recueillir les besoins des BNI et BNIA en vue de la colocalisation de la division IAO et de proposer avec l'appui du SNIA, les études de faisabilité, les estimations de coût et de délais ainsi que les propositions de planning. La colocalisation des agents du BNIA pourra avoir lieu au plus tôt, indépendamment de l'aboutissement du planning de la biqualification.

Ce GT est composé de :

- Agents BNI/BNIA volontaires
- Chef SIA
- Chef SIA/IAO
- SIA/IAO/BNI (encadrement)
- SIA/IAO/BNIA (encadrement)
- SIA/SPV/FAB (encadrement)
- SNIA

Groupe de travail « MCO et aménagement des futurs locaux » :

Ce groupe de travail, co-animé par le chef de division SIA/IAO et le chef ST CESNAC, est chargé du recensement des outils et systèmes nécessaires à l'exercice des fonctions de la division IAO, de la définition des besoins pour le fonctionnement de la co-localisation et la biquification ainsi que les modalités et le volume en matière de Maintien en Conditions Opérationnelles des outils, en coordination avec le SNA/SO et le CESNAC et avec l'appui de la DTI en tant que de besoin.

Ce GT est composé de :

- Agents BNI/BNIA volontaires
- Agents CESNAC volontaires
- Chef SIA/IAO
- SIA/IAO/BNI (encadrement)
- SIA/IAO/BNIA (encadrement)
- CESNAC/ST
- SNA SO/ST

Selon l'avancement de leurs travaux, certains groupes de travail (notamment « MCO » et « Locaux ») peuvent être amenés à tenir des réunions communes afin de permettre une meilleure coordination.

Groupe de travail « Bi-qualification » :

Ce groupe de travail, animé par le chef de division SIA/IAO, est chargé de l'ensemble des travaux prérequis à la biquification, qui, à terme, concerne l'ensemble des agents de la division IAO.

Ce groupe de travail tiendra des réunions thématiques sur les sujets suivants :

- plan de formation,
- Manex,
- TDS,
- outils,
- planification.

Ce GT est composé de :

- Agents BNI/BNIA volontaires
- Chef SIA/IAO
- SIA/IAO/BNI (encadrement)
- SIA/IAO/BNIA (encadrement)